

MOOC Droit des entreprises en difficulté

Par **Lorella**, le **17/01/2024** à **13:40**

Inscription Du 23 nov. 2023 au 16 mars 2024

Cours Du 22 janv. 2024 au 25 mars 2024

Grace à un parcours nourri de l'expérience de professionnels, découvrez les outils mis au service des entreprises en difficulté !

Ce MOOC demande, sinon une connaissance des fondamentaux du Droit privé français, du moins des connaissances techniques acquises dans le cadre de l'expérience professionnelle : obligations comptables, juridiques et financières de la gestion d'entreprise.

MOOC organisé par l'université de Toulouse

Inscrivez-vous ici (c est gratuit)

<https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/droit-des-entreprises-en-difficulte/>

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/01/2024** à **21:17**

Bonsoir

Très bon choix ! Le sujet est malheureusement très actuel

[quote]

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé trois ans de délai supplémentaire pour les entreprises ayant contracté des prêts garantis par l'Etat (PGE) et ce alors que les procédures judiciaires pour des défaillances d'entreprises se sont accumulées en 2023.

[/quote]

<https://www.reussir.fr/lesmarches/pge-prolonges-une-crise-sociale-annoncee>

Par **Lorella**, le **17/01/2024** à **21:20**

En effet ca tombe à pic.